



**AMÉLIORER LA GESTION
DE L'ANGUILLE EN
MÉDITERRANÉE**



AGIR POUR L'ANGUILLE

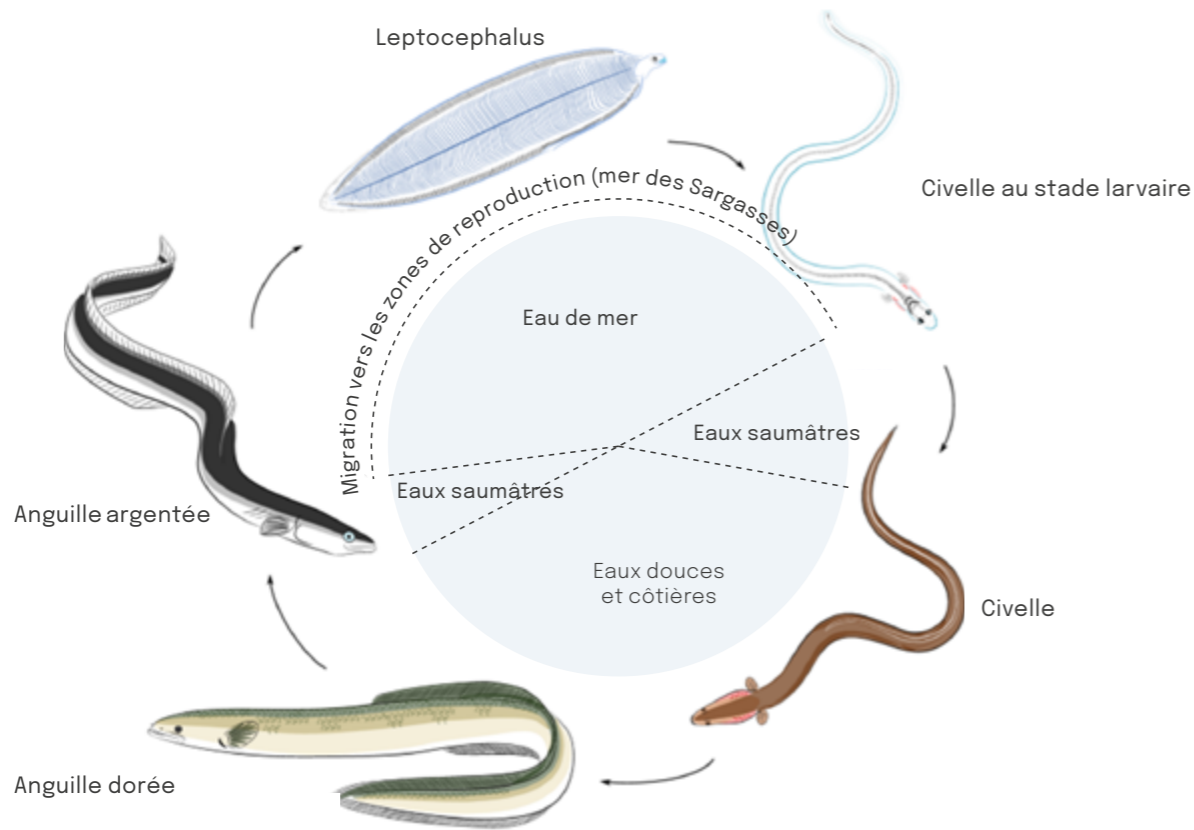
UN APPEL POUR DES MESURES DE RECONSTITUTION PLUS FORTES EN MÉDITERRANÉE

L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) est une espèce remarquable et énigmatique qui a de tout temps nourri l'homme et son imagination. Elle fait partie des 15 à 18 espèces d'anguilles répertoriées dans le monde. Toutes les anguilles européennes appartiennent à la même population ; son aire de répartition est très étendue puisqu'on la trouve aussi bien dans les cours d'eau côtiers et intérieurs des pays riverains de la Baltique à la Méditerranée qu'au nord et au nord-ouest de l'Afrique.

Depuis les années 1960, l'anguille européenne a connu un déclin spectaculaire et le recrutement – l'apport des juvéniles, appelées civelles, à la population et leur survie jusqu'à l'âge de reproduction – est désormais très faible. Les anguilles naissent toutes dans la Mer des Sargasses. Mais de nos jours, seuls 0,5 % des effectifs historiques de civelles atteignent la mer du Nord et moins de 10 % parviennent aux autres bassins européens¹. Modification des courants océaniques, hausse des températures, surpêche, destruction des habitats, pollution, parasites et turbines hydroélectriques... les facteurs qui ont contribué au déclin brutal de la population d'anguilles, pourtant autrefois si abondante, sont multiples.

1. CIEM. 2023. L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) dans son aire de répartition naturelle. Rapport du comité consultatif du ICES, 2023. Avis 2023 du CIEM, ele.2737.nea, doi.org/10.17895/ices.advice.21907860.

LE CYCLE DE VIE DE L'ANGUILLE EUROPÉENNE



Le cycle de vie de l'anguille européenne et le voyage qu'elle entreprend sont étonnants : après avoir frayé dans la mer des Sargasses, les larves entament une migration océanique de 5000 km au fil des courants vers les eaux continentales européennes et méditerranéennes.

Après environ deux ans, les jeunes larves se transforment en civelles translucides ; la plupart d'entre elles migreront vers des habitats d'eau douce, se transformant progressivement en anguilles jaunes au fur et à mesure de leur croissance. Plusieurs années plus tard, les adultes matures subissent une transformation supplémentaire ; elles deviennent des anguilles argentées et entament leur voyage de retour. Elles quittent les eaux intérieures et côtières et migrent vers la mer des Sargasses, où elles se reproduisent et meurent.

Depuis 1970, plus de la moitié des habitats des anguilles européennes ont disparu, la perte la plus importante étant observée dans les rivières, principalement en raison de la présence d'obstacles à la migration comme les barrages. En Espagne, en Turquie et en France, une grande partie des habitats des anguilles ne leur sont plus accessibles.

Pourtant, l'anguille européenne est présente dans presque tous les pays européens et dans toute la Méditerranée ; elle occupe des habitats aussi différents que la haute mer, les eaux côtières, les lagunes, les grands lacs et les petits étangs, les grandes rivières et les plus petits ruisseaux. Cependant, l'abondance des stocks et les rendements de la pêche ont diminué d'environ 5 % par an, pour atteindre moins de 10 % de leurs niveaux historiques². Malgré cet appauvrissement, son exploitation reste une source de revenus et d'emplois.

2. Dekker, W., 2019. L'histoire de la pêche commerciale de l'anguille européenne a commencé il y a seulement un siècle. *Fisheries Management and Ecology*, 26 : 6-19. [doi:10.1111/fme.12302](https://doi.org/10.1111/fme.12302).

LE CADRE INTERNATIONAL DE LA GESTION DE L'ANGUILLE EUROPÉENNE

L'anguille européenne est inscrite sur la Liste rouge des espèces en danger critique d'extinction de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 2008³ et fait actuellement l'objet de plusieurs mesures de conservation nationales et internationales.

En 2007, l'Union européenne a adopté un plan de reconstitution⁴ et l'espèce a été inscrite à l'annexe II de la CITES pour les espèces menacées par le commerce international⁵. Concrètement, une interdiction unilatérale du commerce de l'anguille européenne par l'UE a été mise en place en 2010 et est toujours en vigueur.

L'anguille européenne est également inscrite à l'annexe II de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), en tant qu'espèce pour laquelle une coopération internationale serait bénéfique.

Le plan de reconstitution de l'UE et d'autres mesures, telles que les fermetures annuelles de la pêche à l'anguille convenues pour la première fois en 2017 et les mesures de gestion transitoires adoptées

3. Pike, C., Crook, V. & Gollock, M., 2020. *Anguilla anguilla*. [La Liste Rouge de l'UICN des espèces menacées 2020](#): e.T60344A152845178.
4. Règlement (CE) 1100/2007 du Conseil du 18 septembre 2007 instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes: [eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32007R1100](#)
5. FishSec, 2022. Il est temps d'arrêter la pêche et de commencer à restaurer les habitats - zéro capture et zéro mortalité anthropique pour l'anguille européenne. [Communiqué de presse](#).



l'année suivante par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)⁶, ont toutes renforcé le cadre de gestion de l'anguille européenne, malheureusement sans résultats probants : la population d'anguilles ne montre que peu de signes de rétablissement. Si le déclin s'est peut-être ralenti, les dernières années ont été marquées par les niveaux de recrutement les plus bas jamais enregistrés⁷ en Méditerranée et ailleurs, et une évaluation scientifique récente⁸ n'a révélé aucun progrès global par rapport à l'objectif du plan de reconstitution de l'UE, ce qui donne une indication de l'ampleur de ce qui reste à accomplir.

6. Recommandation CGPM/42/2018/1 relative à un plan de gestion pluriannuel de l'anguille européenne en mer Méditerranée, [www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC201605/](#)
7. SAC, 2022. Commission générale des pêches pour la Méditerranée - Rapport de la vingt-troisième session du Comité consultatif scientifique des pêches, siège de la FAO, Rome, Italie, 21-24 juin 2022. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1395. Rome, Italie. [doi.org/10.4060/cc3109en](#).
8. Demande de l'UE concernant l'évaluation technique des rapports d'avancement du plan de gestion de l'anguille. Rapport du comité consultatif du CIEM, 2022. Avis du CIEM 2022, sr. 2022.07. [doi.org/10.17895/ices.advice.19902958](#).

LA GESTION DE L'ANGUILLE EN MÉDITERRANÉE

Depuis 2018, la CGPM est à l'avant-garde de la gestion et de la conservation de l'anguille européenne. Elle adopte notamment des mesures allant plus loin que celles adoptées par l'Union européenne qui s'appliquent aussi à des pays importants pour la pêche à l'anguille tels que l'Égypte, la Turquie et la Tunisie. Les trois mesures phares de la CGPM sont la réduction de plus de 30 % de l'effort de pêche ou des captures, l'interdiction totale de la pêche récréative et la fermeture de la pêche pendant six mois.

Toutefois, il est peu probable que le renforcement récent de ces mesures permette la reconstitution des stocks d'anguilles. Elles sont encore loin de l'avis scientifique du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)⁹, qui préconise zéro captures, et de l'appel lancé par le comité consultatif scientifique de la CGPM en faveur de la mise en œuvre de mesures supplémentaires concernant les pêcheries de civelles.

Afin de formuler des avis scientifiques robustes sur la gestion de l'anguille dans le bassin méditerranéen, la CGPM demande aux parties contractantes de soumettre chaque année des données de capture. En 2020, la CGPM a lancé un programme régional de recherche afin d'identifier les mesures de gestion et de protection appropriées et

9. CIEM, 2021; 2022; 2023 - L'avis scientifique sur les possibilités de capture de l'anguille européenne a été "zéro capture" pour ces dernières années. Avant ça et pendant vingt ans, il a été "aussi proche que possible de zéro".



d'établir un cadre commun pour la surveillance à long terme.

Les résultats préliminaires mettent en évidence l'absence persistante de rapports cohérents sur les captures d'anguilles et l'effort de pêche, ce qui constitue non seulement un obstacle majeur à la transparence et à la responsabilité, mais aussi à la bonne gestion d'une espèce gravement menacée d'extinction. Malgré les appels répétés en faveur d'une amélioration des données, celles que fournissent certains états restent fragmentaires ; par exemple, l'Égypte, la Turquie, le Monténégro, la Libye et la Tunisie n'en fournissant qu'une partie ou aucune, sans même parler des états membres de l'UE dont les rapports ne sont pas cohérents.

En outre, la pêche illégale et le trafic compromettent encore davantage les efforts de conservation de l'anguille. Le comité d'application de la CGPM a été chargé de renforcer l'évaluation du niveau de mise en œuvre et de respect des mesures, et d'exiger des États qu'ils respectent leurs obligations en matière de gestion et qu'ils luttent contre la pêche illégale.

DE NOUVELLES MESURES DE RECONSTITUTION SONT NÉCESSAIRES

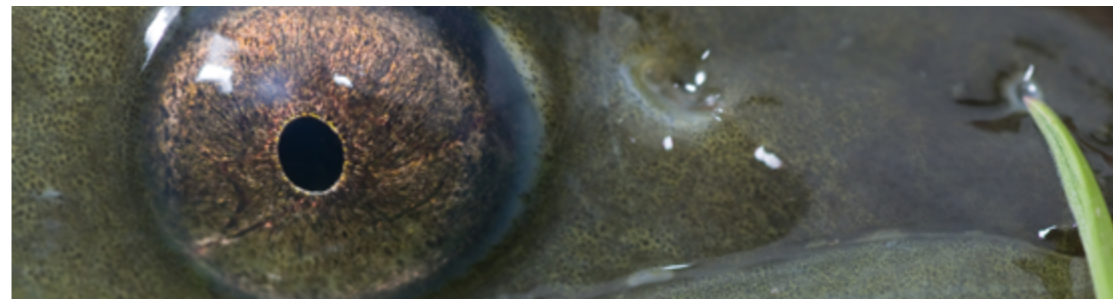
Bien que la région méditerranéenne ait progressé ces dernières années en adoptant des mesures de gestion, ces dernières sont insuffisantes pour garantir la reconstitution de cette espèce gravement menacée dont dépend partiellement l'avenir des pêcheurs.

Jusqu'à ce que la population se rétablisse clairement, une fermeture totale de la pêche devrait être instaurée conformément aux avis scientifiques actuels. *A minima*, il faudrait dans un premier temps fermer totalement la pêche à la civelle afin de préserver le recrutement et mieux appliquer les fermetures de la pêche afin de protéger les géniteurs.

La pêche de la civelle en Méditerranée est devenue injustifiable au regard des niveaux de recrutement extrêmement faibles, comme l'indique le programme de recherche sur les civelles de la CGPM, qui soutient également fermeture totale de cette pêcherie¹⁰. L'Espagne et l'Italie sont les seuls pays du bassin méditerranéen en qui la pratiquent encore, même si les captures y sont limitées¹¹.

10. "Étant donné les très faibles niveaux de recrutement, aucune forme de pêche à la civelle dans le bassin méditerranéen pour quelque utilisation que ce soit, y compris le réensemencement ne paraît justifiable". Dans : Ciccotti, E. & Morello, E.B. (eds.) 2023. L'anguille européenne en Méditerranée - Résultats du programme de recherche de la CGPM. Études et revues n° 103 (Commission générale des pêches pour la Méditerranée). Rome, FAO. doi.org/10.4060/cc7252en.

11. CGPM, 2023. Anguille européenne en Méditerranée. Résultats du programme de recherche de la CGPM.



En 2024, on attend de la CGPM qu'elle adopte un plan de gestion à long terme pour l'anguille européenne en mer Méditerranée. Pour protéger l'avenir de cette espèce emblématique et les pêcheurs qui en dépendent, ces mesures devraient, *a minima*, porter sur les éléments suivants :

- Une interdiction de la pêche à la civelle dans toutes les eaux méditerranéennes afin de protéger le recrutement ;
- L'alignement des fermetures de six mois sur les périodes de migration maximale afin de protéger les géniteurs ;
- L'amélioration de la mise en œuvre, de la transmission des données et du respect des mesures de gestion ;
- Le renforcement de la traçabilité et du contrôle pour lutter contre les activités de pêche illégales ;
- La mise en place d'une collaboration avec le programme du plan d'action pour la Méditerranée du PNUE (PNUE/PAM), en faveur de la restauration des principaux habitats de l'anguille dans les eaux marines, y compris des aspects tels que la qualité de l'eau et la pollution.

Les parties contractantes de la CGPM devraient également intensifier les efforts de restauration et de protection des principaux habitats de l'anguille dans les eaux douces.



www.medreact.org

[@medreact.org](https://www.instagram.com/medreact.org)

www.fishsec.org

[@FishSecretariat](https://www.instagram.com/FishSecretariat)

Photos ©Dreamstime